



Racisme, harcèlement, mais que se passe-t-il à la DDSP 67 ?

En ce mois de septembre 2020, où [un collègue policier de Strasbourg dénonce le racisme](#), le syndicat Vigi souhaite réagir sur l'enregistrement mis en ligne.

Vigi tient à apporter tout son soutien à HAYKAL victime de racisme qui dénonce ce qu'il lui arrive.

Mais existe-t-il encore une solution pour un policier qui dénonce ce qu'il vit sans pour autant finir dans un placard ?

Notre déléguée du Grand Est évoque, entre autres, depuis des mois via des rapports adressés également à Mme la DDSP 67 de graves dysfonctionnements.

Solution trouvée pour la fonctionnaire : on la change de brigade.

Affectée à la brigade de nuit de Sélestat, elle se retrouvera en brigade de jour puis après plus de quatre mois d'arrêt pour Covid dont un mois en rééducation à son retour rien a été prévu.

Alors que son médecin traitant alertait quinze jours avant sa reprise les services de la médecine statutaire de la police nationale, rien n'a été mis en œuvre pour pouvoir l'accueillir à son retour dans des bonnes circonstances.

Aujourd'hui, elle devrait pouvoir bénéficier d'un mi-temps thérapeutique depuis lundi 14 septembre alors que les documents ont été remplis depuis vendredi dernier.

Cette fonctionnaire de police, officier de police judiciaire, dans l'attente de connaître les conclusions de la médecine statutaire est affectée aux archives. Aucun ordinateur pour sa prise de service, aucun moyen de s'informer des consignes du commissariat.

Elle aussi avait également saisi les services de la médecine de prévention depuis des mois mais aucune solution n'a été apportée.

Le constat est très simple pour Vigi, les mis en cause sont toujours laissés à leurs postes et les victimes elles changées de poste. Les affaires étouffées.

A l'heure ou deux plaintes sont déposées au Parquet de Parquet dont une auprès du Doyen des Juges d'instruction pour des faits criminels, faute d'avoir un retour de Mme la DDSP, on constatera encore une fois que les policiers mis en cause exercent librement et que notre déléguée Vigi est mis aux archives sans pouvoir exercer son métier à la base judiciaire, il n'y a aucune interdiction à cela.

« Le pervers [narcissique] essaie de pousser sa victime à agir contre lui pour ensuite la dénoncer comme *mauvaise*. Ce qui importe, c'est que la victime paraisse responsable de ce qui lui arrive. »

M.F. HIROGOYEN